

# ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES

## PROJET D'ECOLE



Avenue Gouverneur Emile Cornez 1

7000 Mons

065/400.101

[www.etudierenhainaut.be/athenee-provincial-jean-avesnes-mons.html](http://www.etudierenhainaut.be/athenee-provincial-jean-avesnes-mons.html)

[www.facebook.com/APJAMONS](https://www.facebook.com/APJAMONS)

Instagram : *Etudier\_en\_hainaut\_apja*

**Table des matières.**

1. Présentation de l'établissement	2
1.1. Historique	2
1.2. Environnement	2
1.3. Infrastructures	4
2. Offre d'enseignement	6
3. Organisation spécifique	9
3.1. Horaires	9
3.2. Mixité des cours d'éducation physique	9
4. Objectifs et Actions	9
4.1. Pour faciliter la transition primaire/secondaire	9
4.2. Pour accueillir les élèves lors de leur arrivée à l'APJA et aider les nouveaux à s'intégrer et accroître leur bien-être	10
4.3. Pour favoriser la collaboration Ecole/Famille	10
4.4. Pour améliorer les résultats de nos élèves	11
4.5. Pour renforcer l'utilisation du numérique	13
4.6. Pour orienter les élèves	14
4.7. Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme et le harcèlement	15
4.8. Pour lutter contre les faits d'indiscipline	16
4.9. Pour aider les élèves à besoins spécifiques	16
4.10. Pour gérer les frais scolaires	17
4.11. Pour éduquer à la citoyenneté, la santé, aux médias, à l'environnement via des activités internes et externes	17
4.12. Pour inciter à la pratique sportive et favoriser la cohésion	20
4.13. Pour l'ouverture et l'accès à la culture	20
5. Partenariats	20
6. Services	21
6.1. Transports	21
6.2. Mess	21
Complément au Règlement général des études de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Province de Hainaut	22
Complément au ROI	28

## 1. Présentation de l'établissement

### 1.1. Historique

En 2005, l'Athénée royal Jean d'Avesnes change de pouvoir organisateur. Celui-ci devient la Province de Hainaut et l'école prend la dénomination de « Athénée Provincial Jean d'Avesnes ». L'établissement modifie les orientations antérieures. De fait, l'horticulture vient étoffer l'offre d'enseignement. De même, des sections sport-études s'ouvrent successivement : football, rugby, basket et tennis. L'offre se complète par une section « Equitation ». L'APJA est une école coopérante du CEFA de Mons.

### 1.2. Environnement

L'Athénée Provincial Jean d'Avesnes occupe trois implantations :

➤ Implantation principale (siège administratif)

Avenue Gouverneur Cornez 1 à 7000 Mons

Téléphone : 065/400.101



Dans un quartier paisible de la cité du Doudou, l'APJA est situé au cœur d'un écrin de verdure à quelques minutes du centre-ville. Il est facilement accessible par les transports en commun. De fait, la gare se trouve à 15 minutes à pied et des arrêts de bus se situent à proximité de l'entrée de l'établissement.

➤ Site de l'horticulture

Avenue Reine Astrid 50 à 7000 Mons

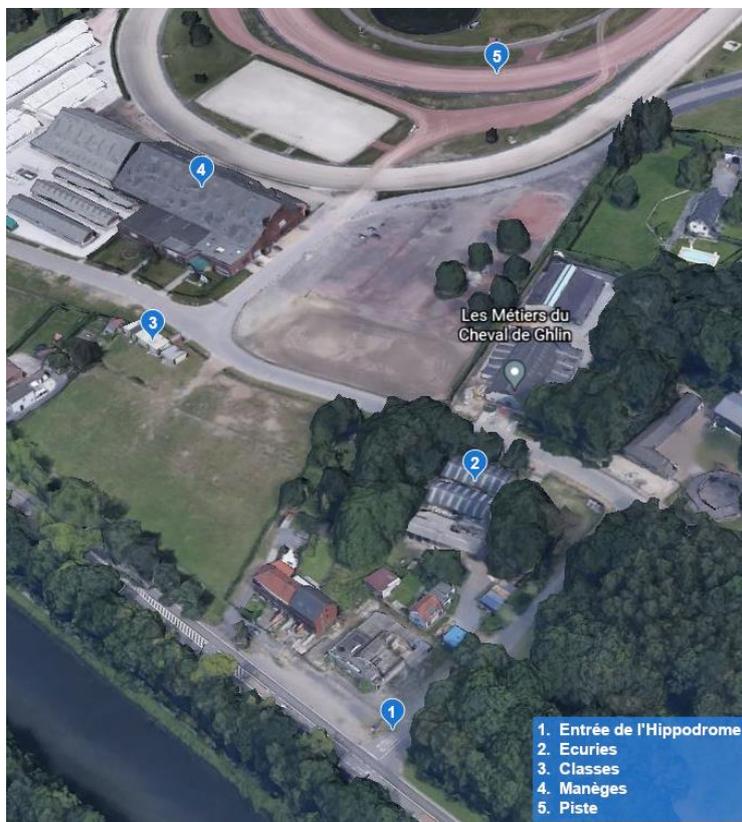
Des surfaces de cultures abritées et de plein air sont mises à disposition des élèves afin de les préparer au mieux aux différents secteurs de la filière horticole.



➤ Site du Centre Provincial « Les Métiers du Cheval » :

Route de Wallonie 31 à 7011 Ghlin

Téléphone : 065/328.751



De véritables structures professionnelles accueillent les élèves sur le site même de l'hippodrome de Wallonie.

Le Centre Provincial « *Les Métiers du Cheval* » à Ghlin accueille la section « équitation » de l'école, que ce soit de plein exercice ou en alternance. Cependant, certains des cours généraux sont dispensés sur l'implantation de Mons.

### 1.3. Infrastructures

➤ Locaux spécifiques

Plusieurs locaux spécifiques sont mis à disposition des enseignants sur réservation préalable ou réservés à des classes/sections bien précises :

- 7 locaux équipés de TBI (Tableau Blanc Interactif),
- 1 classe flexible équipée d'un tableau blanc avec projecteur,

- 5 locaux équipés de tableau blanc avec projecteur,
- 30 locaux équipés d'un tableau blanc avec projecteur interactif,
- 2 centres cyber médias équipés chacun de 20 ordinateurs,
- 3 locaux informatiques utilisés par la section "Secrétariat",
- 1 laboratoire de chimie,
- 1 laboratoire de biologie.

### ➤ Infrastructures sportives

Des infrastructures sportives sont disponibles pour les cours d'éducation physique, de sports et de conditionnement physique :

- 1 hall omnisports composé de 3 plateaux équipés, une salle de danse, une salle aux agrès et une salle multisports,
- 1 terrain de football enherbé,
- 2 espaces enherbés pour le multisports,
- 1 terrain multisports synthétique,
- 1 chemin bétonné permettant la marche ou la course à pied autour de l'étang, nouvellement réaménagé.

### ➤ Site de l'horticulture

Le site permet d'aborder une formation horticole complète sur environ 1 hectare, grâce à :

- un ensemble de serres climatisées ou non permettant les cultures florales, maraîchères et autres,
- une serre tropicale,
- des espaces réservés aux potagers, aux vergers et aux cultures ornementales,
- un bâtiment comprenant des bureaux, une chambre froide, un local pour la vente des productions et un local dédié à l'art floral,
- un atelier mécanique permettant la maintenance du matériel et des machines.

➤ Infrastructures sportives extérieures

Certaines options de notre établissement bénéficient de plusieurs infrastructures professionnelles extérieures :

- la section "Football" qui dispose du terrain synthétique du stade Tondreau,
- la section "Rugby" qui utilise les équipements du Rugby Club de Frameries,
- la section "Tennis" qui profite des installations du Tennis Club d'Havré.

La section "Basket" s'entraîne dans le hall omnisports de l'école mais est partenaire de Belfius Mons Hainaut.

➤ Mess

L'APJA dispose d'un grand réfectoire permettant d'accueillir jusqu'à 480 personnes et d'une cuisine de collectivité.

**2. Offre d'enseignement**

➤ L'APJA propose 3 degrés d'enseignement.

<b>D1</b>	<b>1<sup>ère</sup> différenciée</b>	<b>2<sup>e</sup> différenciée</b>
	<b>1<sup>ère</sup> commune</b>	<b>2<sup>e</sup> commune</b>
	<b>2<sup>e</sup> supplémentaire</b>	

<b>D2 Humanités technologiques générales</b>	<b>SCIENCES SOCIALES</b> Option au choix : Sciences ou Langues
	<b>EDUCATION PHYSIQUE</b> Option au choix : Sciences ou Langues
	<b>MATHEMATIQUE SCIENCES LANGUES</b>

<b>D2 Humanités technologiques de transition</b>	<b>SPORT-ETUDES</b> Au choix : Football, Basketball, Rugby, Tennis ou Equitation
<b>D2 Humanités techniques de qualification</b>	<b>3<sup>e</sup> HORTICULTURE</b>
	<b>4<sup>e</sup> TECHNICIEN(NE) EN HORTICULTURE</b>
	<b>4<sup>e</sup> TECHNICIEN(NE) DE BUREAU</b>
<b>D2 Humanités techniques professionnelles</b>	<b>3<sup>e</sup> HORTICULTURE ET MAINTENANCE DE MATERIEL</b>
	<b>4<sup>e</sup> OUVRIER(RE) QUALIFIE(E) EN HORTICULTURE</b>
	<b>3<sup>e</sup> EQUITATION</b>
	<b>4<sup>e</sup> AGENT(E) QUALIFIE(E) DANS LES METIERS DU CHEVAL</b>

<b>D3 Humanités technologiques générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ SCIENCES SOCIALES LANGUES</li> </ul> <p>Au choix : Mathématiques 2h ou 4h</p> <p>Au choix : Anglais/Néerlandais ou Espagnol</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ SCIENCES SOCIALES SCIENCES</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ EDUCATION PHYSIQUE LANGUES</li> </ul> <p>Au choix : Anglais/Néerlandais ou Espagnol</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ EDUCATION PHYSIQUE SCIENCES</li> </ul>
<b>D3 Humanités technologiques de transition</b>	<b>SPORT-ETUDES</b> Au choix : Football, Basketball, Rugby ou Tennis
<b>D3 Humanités techniques de qualification</b>	<b>TECHNICIEN(NE) DE BUREAU</b>
	<b>TECHNICIEN(NE) EN HORTICULTURE</b>
<b>D3 Humanités techniques professionnelles</b>	<b>OUVRIER(RE) QUALIFIE(E) EN HORTICULTURE</b>
	<b>AGENT(E) QUALIFIE(E) DANS LES METIERS DU CHEVAL</b>

De plus, l'APJA collabore avec le CEFA de Mons pour les sections :

○ Equitation :

<b>D2 Enseignement professionnel en alternance</b>	<b>ARTICLE 45 : PALEFRENIER</b>
	<b>ARTICLE 49 : 4<sup>e</sup> AGENT(E) QUALIFIE(E) DANS LES METIERS DU CHEVAL</b>
<b>D3 Enseignement professionnel en alternance</b>	<b>ARTICLE 45 : GROOM LAD</b>
	<b>ARTICLE 49 : AGENT(E) QUALIFIE(E) DANS LES METIERS DU CHEVAL</b>
<b>7<sup>e</sup> ARTICLE 49</b>	<b>COMPLEMENT EN TECHNIQUES D'ENSEIGNEMENT DE L'EQUITATION</b>

○ Horticulture :

<b>D2 Enseignement professionnel en alternance</b>	<b>ARTICLE 45 : JARDINIER(ERE) D'ENTRETIEN</b>
	<b>ARTICLE 45 : OUVRIER(RE) EN CULTURES MARAICHES SOUS ABRIS ET DE PLEIN CHAMPS</b>
<b>D3 Enseignement professionnel en alternance</b>	<b>ARTICLE 45 : OUVRIER(ERE) EN IMPLANTATION ET EN ENTRETIEN DE PARCS ET JARDINS</b>
	<b>ARTICLE 45 : OUVRIER(RE) EN CULTURES MARAICHES SOUS ABRIS ET DE PLEIN CHAMPS</b>
<b>7<sup>ème</sup> ARTICLE 49</b>	<b>HORTICULTEUR/RICE SPECIALISE(E) EN AMENAGEMENT DE PARCS ET JARDINS</b>
	<b>COMPLEMENT EN MECANIQUE AGRICOLE ET/OU HORTICOLE</b>

### **3. Organisation spécifique**

#### **3.1. Horaires**

➤ **Site de Mons :**

Les cours débutent au plus tôt à 8h15 et se terminent au plus tard à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à 13h50 le mercredi. Une récréation de 15 minutes a lieu de 10h45 à 11h. Le temps de table se déroule de 12h40 à 13h30. Le mercredi, une pause de 20 minutes est prévue de 12h40 à 13h avant la dernière heure de cours.

○ **Site de Ghlin :**

Les cours débutent au plus tôt à 8h15 et se terminent au plus tard à 16h50. Une récréation de 15 minutes a lieu de 10h45 à 11h. Le transport des élèves de Mons vers le Centre Provincial les Métiers du Cheval de Ghlin et inversement est organisé entre 11h50 et 12h40. Le temps de table se déroule de 12h40 à 13h30.

#### **3.2. Mixité des cours d'éducation physique**

Dans le cadre des dispositions relatives à l'organisation de certains cours (circulaire n°8200 « Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études 2021/2022), les cours d'éducation physique de la formation commune et de sport spécifique sont organisés en mixité.

### **4. Objectifs et Actions**

Suivent les objectifs et actions qui permettront d'atteindre les missions prioritaires et spécifiques du système éducatif.

#### **4.1. Pour faciliter la transition primaire/secondaire**

- Deux  $\frac{1}{2}$  journées de présentation sont organisées avant la première vague d'inscription en 1<sup>ère</sup> commune afin de présenter l'établissement, son cadre, son offre d'enseignement en présence de la direction et de certains professeurs.

- Un accueil des élèves de première année accompagnés de leurs parents permet de faire connaissance avec l'école, le staff de direction et les enseignants dès le premier jour de la rentrée.
- Une journée de cohésion, début septembre, sera organisée, en collaboration avec l'AMO (services d'Actions en Milieu Ouvert) « La Rencontre » pour les élèves de 1<sup>ère</sup> différenciée.
- L'accent sera mis sur la réalisation d'évaluations diagnostiques afin d'optimiser les accompagnements personnalisés.

### 4.2. Pour accueillir les élèves lors de leur arrivée à l'APJA et aider les nouveaux élèves à s'intégrer et accroître leur bien-être

- Le premier jour, les classes sont constituées. Les élèves reçoivent le journal de classe et le cahier de communication. Avec leurs professeurs, ils prennent connaissance du code de vie qui y figure. Lors de la rentrée de septembre, les élèves seront pris en charge de manière spécifique en fonction du degré, afin de personnaliser l'accueil.
- Début septembre, une journée de cohésion sera organisée pour les élèves de 2<sup>e</sup> différenciée et 2<sup>e</sup> supplémentaire en collaboration avec l'AMO « La Rencontre ».
- Début octobre, une rencontre entre les élèves, les parents et les membres du personnel sera proposée pour faire connaissance dans un cadre plus détendu et de manière moins formelle que lors des réunions de parents.

### 4.3. Pour favoriser la collaboration Ecole/Famille

- Une Journée Portes Ouvertes est organisée en fin d'année scolaire afin d'exposer les différents projets réalisés au sein de notre école et

d'assister à des démonstrations en direct. Elle permet de valoriser les savoirs, savoir-être et savoir-faire de nos élèves.

- Une page Facebook et un compte Instagram à destination des parents, élèves et membres du personnel permettent de partager les actualités de l'APJA et ainsi de mettre en avant les différents projets des élèves ou les diverses activités auxquelles ils ont participé activement.
- L'implication des parents sera favorisée par des contacts informels lors de diverses rencontres dont celle évoquée précédemment qui sera ouverte non seulement aux premières années mais également aux autres élèves de l'école et leurs parents. Le contact sera maintenu lors d'une seconde rencontre qui prendra la forme d'une conférence au début du mois de février.
- Une Association de parents pourra voir le jour, afin de renforcer la dynamique Ecole/famille.
- La plateforme numérique "Ecole En Ligne" renforcera la communication entre l'école et les responsables légaux. Toutes les informations liées au parcours scolaire et à l'organisation pratique seront accessibles aux parents et/ou aux élèves majeurs via ce canal de communication.

#### 4.4. Pour améliorer les résultats de nos élèves

- Afin d'améliorer les compétences en lecture et écriture au 1<sup>er</sup> degré dans toutes les matières, l'école intégrera un projet universitaire caractérisé par l'innovation en partenariat avec l'UCL. Dans la même optique, un quart d'heure de lecture en classe sera instauré.

- Dans le premier degré, les PIA (plans individualisés d'apprentissage) seront optimisés, notamment par une prise en charge des élèves plus rapide et par une communication plus efficace avec les parents.
- Le co-enseignement sera organisé en mathématiques, français et langues modernes en 2<sup>e</sup> Commune, afin d'améliorer les résultats au CE1D. Le co-enseignement peut se définir comme un travail pédagogique en commun, dans un même groupe, temps et espace, de deux intervenants qui partagent les responsabilités éducatives pour atteindre des objectifs spécifiques.
- En 2<sup>e</sup> Commune, l'accompagnement personnalisé est intégré à la grille horaire des élèves en remplaçant les heures de remédiation classique par le dispositif RCD (Remédiation-Consolidation-Dépassement) afin que le rythme et les besoins des élèves soient respectés.
- Des ateliers ludiques seront organisés pour les élèves de 2<sup>e</sup> Supplémentaire. Leur objectif est de laisser un temps pour travailler autrement en utilisant principalement le jeu et/ou la discussion comme supports d'apprentissage. La pédagogie du ludique est l'application d'une philosophie de vivre qui autorise l'individu à apprendre par tous les moyens à son rythme. De plus, en jouant, les élèves apprennent les codes de la socialisation.
- Aux DI et DS, les apprentissages seront améliorés grâce à l'usage des Chromebook (cf. utilisation du numérique) qui permettront aux élèves de s'initier à l'utilisation des ressources numériques dont ils auront besoin à l'avenir. Ce système d'enseignement servira également à accrocher davantage les jeunes et à assurer leur suivi de manière plus ciblée.
- Des remédiations spécifiques aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés seront mises en place soit grâce à l'organisation de certaines heures de remédiation

intégrées dans l'horaire, soit via l'utilisation des Chromebook, des plateformes Teams et Classroom, soit grâce à la rentabilisation des heures d'étude pour renforcer les compétences dans certaines disciplines.

- Un coaching scolaire personnalisé visera à accrocher les élèves de 3<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> de manière plus performante. Le coach rencontrera les différentes classes pour donner 5 modules de 2 fois 50 min. Ces modules seront axés sur les thématiques suivantes : gestion du temps, intelligences multiples, apprendre à apprendre, gestion des émotions, comprendre son erreur. En plus de ces formations, le coach assurera un suivi personnalisé à distance via Teams, qui a été le canal de communication privilégié durant la crise Covid, et mettra des outils concrets sur la plateforme à la demande de l'élève.

### 4.5. Pour renforcer l'utilisation du numérique

- L'école a choisi d'intégrer les outils numériques en soutien des pratiques pédagogiques pour "enseigner les savoirs et compétences de la société du 21<sup>e</sup> siècle et favoriser le plaisir d'apprendre" (en alignement avec les prescrits du Pacte pour un Enseignement d'Excellence) via le projet Chromebook initié par la Province du Hainaut visant à réduire la fracture numérique. Le premier objectif vise à offrir aux apprenants un bagage digital leur permettant d'être des acteurs à part entière d'une société en constante évolution. Le second tend à susciter l'engagement chez les élèves tout en aidant les enseignants à enrichir leurs pratiques et contenus pédagogiques et ainsi favoriser le plaisir d'apprendre.

Le projet Chromebook donnera accès à une plateforme de scénarisation pédagogique et de partage. Ce sera un canal de communication privilégié

entre les professeurs mais aussi avec les élèves. En outre, les élèves à besoins spécifiques bénéficieront d'outils facilitateurs.

De plus, L'école souhaite permettre à chacun de posséder son propre matériel informatique pour que les élèves soient, à la fin de leur cursus dans l'enseignement secondaire, armés pour la poursuite d'études supérieures ou pour entrer dans le monde du travail. Les élèves bénéficieront d'une formation pour la prise en main de l'outil.

- Les nouvelles technologies deviendront plus accessibles plus particulièrement grâce l'installation du Wifi et l'utilisation des Chromebook au deuxième degré pérennisée dans le 3<sup>e</sup> degré.

#### 4.6. Pour orienter les élèves

- Les élèves en provenance d'une autre école qui souhaitent intégrer notre établissement en cours d'année doivent rencontrer au préalable la direction ou la direction adjointe. Il en va de même pour les élèves qui souhaitent changer d'option en cours d'année. Ceci dans le but de laisser aux élèves l'opportunité d'exprimer leurs motivations et argumenter leur demande, voire d'être réorientés.
- L'orientation des élèves sera optimisée grâce à l'organisation d'un Salon des métiers. Il s'avère qu'un nombre important d'élèves soit connaissent mal les différentes filières par rapport à leur choix d'études supérieures, soit n'ont pas d'idées précises quant à leur orientation. Il est donc primordial, afin d'accompagner au mieux les élèves, de leur donner une information concrète et neutre des filières d'orientation. Le "salon des métiers" sera l'occasion de présenter les débouchés possibles des différentes sections de l'école et sur les filières de formations. Le but sera d'engager les élèves dans un processus d'orientation motivante et consciente au contact de professionnels, afin de rendre leurs

apprentissages concrets et d'entrer dans le degré suivant avec un projet personnel orientant. Grâce à cette méthode, les élèves seront davantage motivés car ils auront une vision claire des métiers et des filières envisageables. La connaissance et l'image qu'ils ont d'eux-mêmes par rapport à leurs envies et leurs compétences seront améliorées. Ils identifieront leurs points forts et les points à améliorer pour parvenir au métier qui les intéresse.

- Une entrevue avec un membre du Centre psycho-médico-social permet également à l'élève de cibler ses futures attentes, soit à sa propre demande, soit suite à une suggestion du conseil de classe.
- Les élèves de dernière année générale confortent, affinent ou modifient leur orientation suite au stage d'observation d'une semaine.

### 4.7. Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme et le harcèlement

- L'école sollicite l'intervention du Centre psycho-médico-social qui a pour mission d'écouter, d'informer, d'accompagner et orienter les élèves dans le respect des valeurs prônées par la Province de Hainaut. Un local est aménagé spécialement afin de recevoir les élèves dans des conditions optimales.
- Une cellule interne de lutte contre le décrochage scolaire proposera un complément au projet de lutte contre le harcèlement déjà mis en place. Quelle que soit l'origine socio-économique de l'élève, l'expérience sur le terrain rappelle quotidiennement que nombreux sont ceux qui souffrent de difficultés sans savoir vers qui se tourner pour recevoir de l'aide. La crise Covid n'a fait qu'accentuer le décrochage scolaire, voire l'a mis en lumière. La cellule interviendra le plus rapidement possible pour lutter efficacement contre ce problème. La dimension humaine, que

l'école a toujours privilégiée et revendiquée, sera renforcée avec la mise en place de cette cellule et de groupes de paroles.

#### 4.8. Pour lutter contre les faits d'indiscipline

- Le code de vie repris dans le cahier de communication, ainsi que les règlements d'ordre intérieur et des études de la Province du Hainaut, viennent compléter ce projet d'école. Pour les élèves fréquentant le site de Ghlin, s'ajoute également le règlement d'ordre intérieur du Centre Provincial des Métiers du Cheval. Pour les élèves de la section "Horticulture", le règlement des cours de pratique professionnelle et de maintenance de matériel reste d'application.
- A chaque fois qu'une fiche de discipline est remise à la direction adjointe, un contact téléphonique est pris avec les responsables légaux auxquels les faits reprochés à l'élève sont lus, de manière à communiquer efficacement et rapidement. Les responsables sont alors libres de réagir. Ils sont néanmoins avertis que des sanctions peuvent être prises selon la gravité des faits commis.
- Les procédures et contrats de discipline seront revus afin de répondre aux problèmes actuels, en collaboration avec l'équipe des éducateurs, en sollicitant le point de vue des enseignants et l'avis des délégués de classe, ainsi que de l'équipe référente de la cellule interne de décrochage scolaire.

#### 4.9. Pour aider les élèves à besoins spécifiques

- Les élèves à besoins spécifiques (en intégration ou nécessitant des aménagements raisonnables) font l'objet de 3 réunions de suivi annuelles devant un conseil pluridisciplinaire. Ces rencontres font l'objet d'une synthèse, sous forme de carte mentale réalisée par l'assistante sociale,

qui est diffusée aux enseignants concernés par l'élève, en respectant le RGPD.

- Selon les besoins des élèves, du matériel spécifique peut leur être prêté si la demande en est faite par les responsables légaux auprès de la direction.

#### 4.10. Pour gérer les frais scolaires

- L'établissement décide d'adopter une nouvelle stratégie en matière de frais scolaires (cf. ROI), afin d'éviter que de l'argent liquide ne transite par l'intermédiaire des élèves, en privilégiant le paiement via la régie provinciale ordinaire Mons Borinage (RPO) qui est un organisme de la Province de Hainaut. Une facture, reprenant les différents frais scolaires, sera envoyée aux responsables légaux trimestriellement afin de ventiler les paiements sur l'année scolaire.

#### 4.11. Pour éduquer à la citoyenneté, la santé, aux médias, à l'environnement via des activités pédagogiques internes et externes

- L'école prépare tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures. Le délégué de classe est un élève élu démocratiquement par ses pairs pour les représenter et faire entendre leur voix auprès des autres acteurs impliqués dans la vie de l'école. Représenter et porter la parole de leurs pairs s'inscrit dans le souci de la recherche de l'intérêt collectif et du renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable. Les délégués de classes formeront les deux conseils des élèves (1 au DI, Degré Inférieur, et 1 au DS, Degré Supérieur), qui éliront leurs représentants au conseil de

participation. Les délégués des élèves peuvent participer à l'assemblée des jeunes, organisée au sein de la Province, comme précédemment.

- La salle d'étude sera réaménagée en plusieurs parties distinctes : une salle d'étude « classique » visant à permettre le travail individuel, une bibliothèque et une ludothèque afin de diversifier les occupations des élèves et une salle d'étude annexe servant aux travaux de groupe ou remédiations ainsi qu'à l'organisation d'activités diverses, des projets indépendants fédérateurs ayant pour objectifs de développer des compétences complémentaires (outils informatiques, permis de conduire, atelier philosophique, ...) ou d'éveiller les élèves à la culture.
- L'éducation aux médias sera mise en valeur grâce à diverses activités : rencontres, réalisation de podcasts radio, inscription à l'action « Ouvrir mon quotidien » ...
- Des visites d'expositions ou musées sont organisées, de manière ponctuelle, durant le cursus scolaire afin de donner du sens aux matières enseignées. Des partenariats avec Mars (Mons Arts de la scène), le MMM (Mons Memorial Museum) ainsi qu'avec la cellule pédagogique du Dynamusée donneront une dimension concrète aux cours dispensés. Des ateliers philosophiques animés par Picardie laïque complètent l'exploitation des spectacles et des pièces de théâtre vus par les élèves.
- Le projet "Alimentation saine des sportifs" est toujours en cours, en collaboration avec la Haute-école Condorcet via sa section diététique pour proposer des menus adaptés aux sportifs. C'est dans ce cadre-là que des fontaines à eau sont à disposition.
- La section "Horticulture" répond à de nombreux appels pour participer à des manifestations extérieures et montrer le savoir-faire des élèves.

- La section "Equitation" accueille des cavaliers renommés qui partagent leur expérience.
- L'établissement pérennisera la participation au Projet "Erasmus+", interrompu par la crise Covid, dès que les mesures sanitaires le permettront pour les élèves du 3<sup>e</sup> degré de la section "Equitation".
- Les élèves de la section "Secrétariat" suivent une formation avec une formatrice extérieure pour les préparer à utiliser un logiciel comptable.

#### 4.12. Pour inciter à la pratique sportive et favoriser la cohésion

Une journée sportive par année scolaire est organisée en inter-école avec participation obligatoire des élèves.

#### 4.13. Pour l'ouverture et l'accès à la culture

Des voyages récurrents à l'étranger, notamment le voyage de 6<sup>ème</sup>, sont organisés au cours de l'année scolaire.

### **5. Partenariats**

Les partenariats sont/vont être de différents types et touchent des domaines très variés. De fait, ils concernent autant l'hébergement des élèves que des conventions diverses d'ordre sportif ou culturel ou encore des collaborations avec des asbl :

Internat de Hainaut Sports situé sur le site d'Havré

Stade Tondreau à Mons

Belfius Mons Hainaut

Rugby Club de Frameries

Tennis Club de Havré

Mons Memorial Museum

Mars

AMO "La rencontre" asbl  
Picardie laïque asbl  
Happy move asbl  
Actions Medias Jeunes asbl  
Promo Jeunes asbl  
EducIT asbl  
Radio d'écoles en Hainaut  
Fondation Susa  
UCL  
Kiwanis  
Centre Provincial des Métiers du Cheval

## **6. Services**

### **6.1. Transports provinciaux**

Les transferts entre les 2 implantations (de Mons et de Ghlin) sont assurés par un service de bus provinciaux. Il en va de même pour les transports vers et au départ de la piscine et des infrastructures professionnelles extérieures.

Selon leur disponibilité, les transports provinciaux sont également sollicités lorsque des sorties pédagogiques sont organisées sur le territoire belge.

### **6.2. Mess**

Les installations techniques de nos cuisines de collectivité permettent la réalisation de menus adaptés et variés. L'élaboration des repas privilégie un circuit court de production en utilisant notamment les produits issus des cultures biologiques de notre section horticole.

Complément au Règlement général des études de l'enseignement secondaire ordinaire de  
plein exercice organisé par la Province de Hainaut

Application à partir de l'année scolaire 24-25

1. Modalités d'organisation des évaluations

1.1. Périodicité et bulletins

- Les élèves reçoivent 3 bulletins (aux environs de la mi-décembre, de mars et avant la session d'examens de juin) et un bulletin de fin d'année scolaire.

1.2. Modalités d'organisation des évaluations et pondération

- L'école utilise des notes chiffrées pour tous les cours, à l'exception des cours faisant partie d'une OBG en 4<sup>e</sup> année et au 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement qualifiant.
- Concernant les évaluations des cours de l'OBG de 4<sup>e</sup> année et au 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement qualifiant, les compétences sont évaluées sous forme d'indicateurs de maîtrise (Acquis/Non acquis). Les bulletins spécifiques qui figurent dans les référentiels approuvés par le PO sont utilisés.
- L'école organise une session d'examens en fin d'année scolaire avec suspension de cours et une seconde session durant les 3 premiers jours ouvrables de l'année scolaire suivante.
- Aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, des examens ou parties d'examen peuvent être organisés en dehors de la session d'examens prévue, sans suspension de cours. Cette organisation est soumise à l'accord de la direction. Un courrier est remis à l'attention des responsables légaux afin de leur préciser les dates, heures et modalités d'organisation au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de l'examen.
- Les cours non soumis à examens (en évaluation continue) peuvent faire l'objet d'une épreuve en juin dans les deux cas de figure repris dans le RGE au point 4.1 en tenant compte des spécificités du point 4.3.
- En 1<sup>ère</sup> commune, il n'y a pas d'examen à valeur certificative. Seules des épreuves diagnostiques sont réalisées dans les 4 branches du CE1D.

Période 1	Période 2	Période 3	Total	%
100	100	100	300	

- En 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> différenciées, en fin d'année scolaire, les élèves passent l'épreuve certificative externe du CEB.

Période 1	Période 2	Période 3	Total	%
100	100	100	300	

- En 2<sup>e</sup> commune et 2<sup>e</sup> supplémentaire, en fin d'année scolaire, les élèves passent les épreuves certificatives externes du CE1D.

Période 1	Période 2	Période 3	CE1D	Total	%
100	100	100	100	300	

- Au 2<sup>e</sup> degré et au 3<sup>e</sup> degré

Période 1	Période 2	Période 3	Examen	Total	%
100	100	100	100	400	

- Les évaluations portent sur l'acquisition des compétences, des savoirs et des savoir-faire. La pondération entre les évaluations de savoirs/savoir-faire et les évaluations de compétences est souvent imposée par le référentiel du cours. Si cette précision n'est pas définie, elle sera établie d'un commun accord entre l'équipe éducative et la direction.
- Au 2<sup>e</sup> degré et au 3<sup>e</sup> degré, les UAA ou évaluation par compétences ayant fait l'objet d'une évaluation sommative à valeur certificative durant les périodes peuvent faire l'objet de dispenses pour l'examen de fin d'année. La réussite est fixée à 50 % pour chaque évaluation d'UAA ou évaluation par compétences en tenant compte du point 4.3 du RGE. Un document listant les UAA non validées ou

les compétences non maîtrisées et détaillant la matière de l'examen sera remis à l'élève par l'enseignant le plus rapidement possible avant la date de l'examen.

- Des examens de seconde session sont organisés sur décision du conseil de classe dès la 2<sup>e</sup> année, sauf en 2<sup>e</sup> différenciée. La réussite de l'année est acquise si l'élève obtient 50% pour le cours au total de l'année et minimum 40% pour le cours à l'examen de juin et/ou dans les cours pour lesquels l'élève n'a pas validé les compétences à maîtriser.

Les activités complémentaires et les activités au choix ne sont pas concernées par les conditions de réussite susnommée.

L'examen de juin peut générer des dispenses de parties de matières pour la seconde session.

## 2. Organisation du Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ) et évaluation

L'organisation des Unités Formatives (UF) et Unités de Qualification (UQ) ou des épreuves intégrées pour les classes des sections qualifiantes de l'établissement se répartit comme suit selon le phasage de l'entrée en vigueur du PEQ :

	4 <sup>e</sup> TQ et Pro	5 <sup>e</sup> TQ et Pro	6 <sup>e</sup> TQ et Pro
2023-2024	Voir RGE point 4.5.1 2 UF et 1 UQ	Voir point 3 de l'annexe du projet d'école Epreuves intégrées	Voir point 3 de l'annexe du projet d'école Epreuves intégrées
2024-2025	Voir RGE point 4.5.1 2 UF et 1 UQ	Voir RGE point 4.5.1 Nombre d'UQ à déterminer	Voir point 3 de l'annexe du projet d'école Epreuves intégrées
2025-2026	Voir RGE point 4.5.1 2 UF et 1 UQ	Voir RGE point 4.5.1 Nombre d'UQ à déterminer	Voir RGE point 4.5.1 Nombre d'UQ à déterminer

- En 2023-2024, le redoublement est autorisé en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années. En 2024-2025, le redoublement est autorisé uniquement en 6<sup>e</sup> année.

### 3. Organisation des EAC des sections qualifiantes en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> TQ et Pro (2023-2024) et en 6<sup>ème</sup> TQ et Pro (2024-2025)

- Les cours de l'OBG sont évalués collégalement en épreuves intégrées sur base de grilles de critères et d'indicateurs de maîtrise.
- Les épreuves relatives à l'OBG peuvent occasionner une suspension de cours et un aménagement de l'horaire durant l'année scolaire.
- Dans les sections « secrétariat bureautique » et « horticulture », des épreuves intégrées de période sont organisées 3 fois sur l'année. Une deuxième session peut être prévue en cas d'échec. Les épreuves de première et deuxième périodes peuvent bénéficier d'une troisième session organisée au début de l'année scolaire suivante. En 5<sup>ème</sup>, le référentiel prévoit deux épreuves intermédiaires et une qualifiante. En 6<sup>ème</sup>, une intermédiaire et deux qualifiantes.
- Dans la section « équitation », des épreuves intégrées de période sont organisées 3 fois sur l'année. Une deuxième session peut être prévue en cas d'échec. Les épreuves de première et deuxième périodes peuvent bénéficier d'une troisième session organisée au début de l'année scolaire suivante. Toutes les épreuves sont qualifiantes.

### 4. CEFA : modalités particulières

- Les modalités d'évaluation et les conditions de réussite des élèves de l'enseignement en alternance sont identiques à celles des élèves du plein exercice.
- Les élèves de 4<sup>ème</sup> année « ouvrier qualifié dans les métiers du cheval », en article 49, présentent deux UF et une UQ au cours de l'année scolaire.
- Les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années « ouvrier qualifié dans les métiers du cheval », en article 49, respectent les mêmes référentiels d'évaluation par EAC que ceux du plein exercice. Néanmoins, certaines épreuves peuvent être organisées sur le lieu de stage.
- En 7<sup>ème</sup> année « horticulteur spécialisé en parcs et jardins », des épreuves d'EAC qualifiante de période sont organisées 3 fois sur l'année. Une deuxième session

peut être prévue en cas d'échec. Les épreuves de première et deuxième périodes peuvent bénéficier d'une troisième session organisée au début de l'année scolaire suivante.

##### 5. Stages obligatoires

- En 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement général de transition et technique de transition, une semaine de stage d'observation obligatoire est organisée la semaine précédant le congé de printemps. Le stage fait l'objet d'un rapport auquel une cote est attribuée sur base d'une grille d'évaluation critériée. La cote figure dans le bulletin de la 3<sup>ème</sup> période. L'élève qui n'a pas obtenu 50 % à son rapport de stage pourrait être amené à le représenter en seconde session, suivant l'avis du conseil de classe.
- En 4<sup>e</sup> année de l'enseignement qualifiant de plein exercice, cinq journées de sorties scolaires d'observation ou d'interventions de personnes extérieures en classe dans le cadre des cours sont organisées selon des modalités plus précises à définir.
- Dans la section « secrétariat bureautique », 2 semaines de stage obligatoire sont prévues en 5<sup>ème</sup> année. Le stage est évalué par des indicateurs de maîtrise (Acquis/Non acquis). En 6<sup>ème</sup> année, la durée du stage obligatoire est de 3 semaines. Un rapport de stage doit être rédigé et défendu lors de l'épreuve d'EAC de fin d'année.
- Dans la section « horticulture », 2 semaines de stage obligatoire sont prévues en 5<sup>ème</sup> année. Celui-ci est évalué par des indicateurs de maîtrise (Acquis/Non acquis). En 6<sup>ème</sup> année, la durée du stage obligatoire est de 3 semaines. Le stage est évalué par des indicateurs de maîtrise (Acquis/Non acquis).
- Dans la section « équitation », 3 semaines de stage obligatoire sont prévues en 5<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup> années. Le stage est évalué par des indicateurs de maîtrise (Acquis/Non acquis). En outre, tous les étudiants du plein exercice devront participer à 5 journées d'immersion dans le milieu professionnel. Sont compris dans ces 5 journées, les différents concours et les journées portes ouvertes. Les élèves de l'alternance sont également concernés à concurrence de 2 jours.

- Les stages sont organisés durant les jours scolaires à l'exception de ceux de la section équitation qui se poursuivent pendant la première semaine du congé de printemps.
- 6. Communication de l'information aux élèves et aux responsables légaux  
L'école utilise les moyens de communication des résultats scolaires suivants :
  - Bulletins en version papier
  - ENT : bulletins, prise de rendez-vous pour les réunions des parents
  - Journal de classe.
  - Email

Complément au ROI.Procédure interne de signalement et de prises en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement.La philosophie de l'établissement :

Le maintien d'un climat scolaire positif est indispensable pour lutter contre les incivilités et les discriminations à l'origine des violences et du harcèlement.

Notre établissement encourage la cohésion d'équipe, la collaboration ainsi que la justice scolaire.

Les membres de l'équipe éducative y sont sensibilisés notamment par le biais de formations.

Concrètement, notre établissement met en place divers moyens de prévention :

- Lors de la semaine de rentrée, l'équipe « Amarrages+ » organise en première année des animations pour apprendre à se connaître et favoriser la cohésion entre les élèves ;
- « Picardie laïque » est sollicitée tout au long de l'année pour effectuer des ateliers sur diverses thématiques liées au « vivre ensemble » ;
- Des cercles de paroles régulés, encadrés par des enseignants formés, sont organisés pendant les cours de CPC (cours obligatoire) à partir du mois d'octobre (en fonction des groupes de classe, des horaires et des attributions définitifs) ;
- Les élèves répartis en différents groupes participent à une journée sportive pour favoriser l'esprit d'équipe.

Ces différents moyens préventifs sont donc utilisés afin de garantir un climat scolaire serein, le bien-être des élèves et des membres de l'équipe éducative et ainsi prévenir les incivilités dont le harcèlement.

Si un fait de harcèlement est signalé, un dispositif est mis en place. Celui-ci est à visée éducative et est signalé aux personnes ressources. Des rencontres sont organisées et des mesures sont prises. La méthode préconisée par l'école est non blâmante, non confrontante et individuelle. Elle est basée sur la sanction réparatrice dans un premier temps mais qui est susceptible d'évoluer vers une sanction probatoire et/ou une sanction disciplinaire à la seule appréciation du chef d'établissement selon la gravité des faits constatés et suite à un conseil de discipline.

Notre démarche a pour objectif une prise de conscience, une remise en question de la part de l'élève auteur du fait afin d'éviter toute récurrence.

Nous partons du postulat que si l'élève auteur du fait se rend compte de l'ampleur des conséquences de ses actes, il modifiera son comportement.

La procédure de signalement qui précède la mise en place du dispositif est explicitée ci-après.

La procédure mise en place dans notre établissement :

1) La communication et la diffusion :

- *Aux élèves :*
  - nouveaux inscrits : document distribué lors de l'inscription ;
  - anciens élèves : document distribué à la rentrée.
- *Au personnel :*
  - document distribué lors de l'Assemblée Générale de la rentrée ;
  - document présent dans le Vademecum et/ou salle des professeurs virtuelle.
- *Aux parents :*
  - document disponible via Cabanga ;
  - document distribué lors de la nouvelle inscription.
- *Au CPMS :*
  - diffusion de la procédure de mise en place (ou des mises à jour) via courriel.

2) La modalité de signalement et les personnes ressources :

- Le signalement auprès des personnes référentes se fait via un document (Forms) mis à disposition des membres de l'équipe éducative, sur la salle des professeurs virtuelle.
- Ce document collationne les informations répondant aux questions suivantes :
  - Qui est la cible?
  - Qui est ou sont l'auteur ou les auteurs présumés ?
  - Quels sont les faits précisément ?
  - Quelle est la récurrence des faits ?
  - Y a-t-il des témoins et/ou de preuves ?
- Ce document peut être complété par tous les membres de l'équipe éducative ainsi que par les personnes ressources. Un élève peut être amené à se confier à chaque personne de l'établissement ou solliciter via l'accueil un rendez-vous avec la direction ou la direction adjointe.
- En cas de signalement de la part de parents d'élèves, le même document sera complété par la direction adjointe lors d'une entrevue.

- Les personnes ressource sont la direction adjointe et l'assistante sociale de la cellule « Amarrages+ ». Celles-ci prennent connaissance du signalement et se répartissent la gestion du fait dans un délai de maximum un jour ouvrable.

### 3) La qualification des faits :

Afin de vérifier s'il s'agit bien d'un fait de harcèlement, la grille d'évaluation émise par le gouvernement français est utilisée lors d'une rencontre individuelle avec l'élève cible.

Si le fait de harcèlement n'est pas avéré, l'équipe « Amarrages+ » assure un suivi afin de solutionner la difficulté rencontrée par l'élève.

### 4) Le traitement du fait de harcèlement avéré :

- La méthode préconisée est la méthode de la préoccupation partagée selon le déroulement suivant :
  - o Entretien avec la cible ;
  - o Entretien individuel avec chaque allié de la cible ;
  - o Entretien individuel avec chaque témoin (alliés) de l'auteur ;
  - o Entretien individuel avec l'auteur/les auteurs.
- Les entretiens ont lieu entre 3 et 5 jours après le signalement et sont dirigés par Mme Pirmez ou M. Delfino.
- Les parents peuvent être rencontrés par les personnes ressources afin de leur exposer la situation et de leur signaler qu'une procédure est mise en place.

### 5) Le suivi

Les personnes ressources procèdent à un nouvel entretien avec la cible (la semaine qui suit le premier entretien) et programment des rencontres individuelles de suivi avec les témoins et les auteurs (à partir de la semaine qui suit le premier entretien).

- Si la méthode de la préoccupation partagée s'avère inefficace, un conseil de discipline sera organisé et une sanction sera décidée.
- Suit le déroulement du conseil de classe de discipline préconisé :
  - o L'élève reçoit une convocation au CD via son éducateur ;

- L'élève peut se faire représenter par un adulte de son choix faisant partie de l'équipe éducative et s'adresse lui-même à ce dernier afin de lui proposer d'être son porte-voix ;
- L'élève et son porte-voix sont entendus lors du CD. Seul l'élève devra justifier ses actes. Le porte-voix n'est pas son avocat, il explique objectivement les faits relatés par l'élève à l'entame du CD mais ne les justifie pas ;
- Le conseil de discipline décide d'une sanction (sans la présence de l'élève) et il prévient l'élève de celle-ci. La sanction peut être réparatrice ou disciplinaire, probatoire ou immédiate.
- Un membre du CD est désigné secrétaire et il consigne les échanges par écrit.
- Les parents sont avertis de la décision prise par le CD.

### 6) La clôture

Lorsque les référents sont certains de l'absence de **risque de récidive**, le dossier est clôturé.